

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq le sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2025

Présents : M. Sébastien RIOT, M. Samuel MOKTAR, Mme Chantal COURREGELONGUE, M. Tommy DUPREY, Mme Karen FAIMALI-MEGER, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, Mme Isabelle POMMERAIS.

Absents : Mme Valentine MAUPATÉ, M. Nicolas VIVAS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POMMERAIS

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Compte financier unique 2024
- Désignation délégués syndicat d'électrification
- Subvention Parc Naturel des Landes de Gascogne
- Convention sapeurs-pompiers

➤ Autres points :

- Chemin d'accès terrains privés
- Salle des fêtes
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
- Compte rendu de réunions

➤ Questions diverses

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET COMMUNE :

Vote : 9 pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de GISCOS ;

Vu le CFU 2024 de la commune de GISCOS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;



Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	116 425.56 €	208 680.00€	325 105.56€
	Recettes réalisées	75 100.87€	301 754.35€	376 855.22€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	80 958.58€	353 948.67€	434 907.25€
	Dépenses réalisées	61 981.78€	245 214.52€	307 196.30€
	Restes à réaliser	15 951.32€	0€	15 951.32€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	13 119.09€	56 539.83€	69 658.92€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-35 466.98€	145 268.67€	109 801.69€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-22 347.89€	201 808.50€	179 460.61€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-15 951.32€	0€	-15 951.32€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-38 299.21€	201 808.50€	163 509.29€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de GISCOS,
- **DONNE** pouvoir à Mme le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE BERNOS BEAULAC – DESIGNATION DE DELEGUES :

Vote : 9 pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire explique que, suite à la modification des statuts du Syndicat d'électrification de Bernos Beaulac, il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour ce syndicat.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :



Titulaire :

- Madame Fabienne BARBOT

Suppléant :

- Monsieur Sébastien RIOT

CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU PNR AU TITRE DE LA DOTATION BIODIVERSITE ET AMENITES RURALES :

Vote : 9 pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Vu la loi de finances 2022 renforçant une dotation dite « Biodiversité et aménités rurales » en attribuant une fraction complémentaire pour les communes classées en Parc naturel régional,

Considérant que la dotation versée aux communes est en partie la résultante de son appartenance au PNR ;

Vu la revalorisation de la fraction PNR en 2023, et particulièrement en 2024 et son maintien en 2025 ;

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur le Président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne en date du 12 février 2025 ;

Après la réunion de toutes communes du Parc du 24 Février 2025, au cours de laquelle il été a proposé de retenir le principe d'une contribution volontaire à hauteur de 10 % de la dotation biodiversité et aménités rurales au vu des actions et outils que le Parc naturel régional met en œuvre dans ce sens ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de participer à cet appel à contribution et décide de reverser la somme de 1450 € au Parc naturel régional des Landes de Gascogne correspondant à 10 % de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la Biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales ;
- Cette somme sera versée sous forme d'une subvention inscrite au compte 657358 ;
- **Mandate** Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE DISPONIBILITE POUR LA PARTICIPATION AUX MISSIONS DE SECURITE CIVILE ET POUR LA FORMATION DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES :

Vote : 9 pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire présente à l'assemblée deux conventions proposées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde concernant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, une pour la participation aux missions de sécurité civile et une pour la formation.

En effet la commune, en tant qu'employeur d'un sapeur-pompier volontaire, pourrait conclure celles-ci afin de préciser pour cet agent :

- les modalités de la disponibilité opérationnelle : compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement du service public.
- la disponibilité pour la formation : les actions de formation ouvrant droit à autorisation d'absence du sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de conclure avec le SDIS de la Gironde les conventions concernant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pour la participation aux missions de sécurité civile et pour la formation ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rattachant.



CHEMIN D'ACCES TERRAIN PRIVE :

Madame le Maire précise à l'assemblée qu'un terrain privé situé juste après l'école est sur le point de se vendre. Le rond-point à proximité venant d'être refait, il serait souhaitable d'imposer aux futurs acquéreurs de faire leur entrée après le dos d'âne existant, juste à côté de celle du propriétaire voisin et ce afin d'éviter sa détérioration.

Après renseignements pris auprès du service d'urbanisme de la CDC Sud Gironde, la commune peut tout à fait imposer que l'accès soit positionné à un endroit bien particulier, il sera possible de mettre une prescription dans l'arrêté du permis de construire à venir.

SALLE DES FETES :

Un bilan a été fait sur la consommation électrique de ce bâtiment avec une comparaison entre une location l'hiver, où le chauffage est utilisé, et l'été : le coût est très élevé lorsque les radiateurs fonctionnent. La mise en place d'un thermostat afin de limiter et maîtriser la consommation est à étudier.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES :

Seules trois boucles existent dans le secteur du Bazadais. Celle de Giscos n'est plus répertoriée mais la commune souhaite la préserver et la conserver. Il va falloir définir comment l'entretenir en sachant que cette compétence sera à la charge de la commune.

COMPTE RENDU DE REUNIONS :

- Parc Naturel des Landes de Gascogne : la commune de Giscos est dans la Réserve Internationale de Ciel Etoilé, cette distinction la récompense pour la qualité de son ciel nocturne et ses actions menées en faveur de la lutte contre la pollution lumineuse.
- Carte scolaire : l'évolution des effectifs des écoles au niveau du département et du sud gironde a été abordée par l'inspectrice d'académie lors de la réunion du 28 janvier ; le constat est clair : il y a une baisse générale des effectifs et la projection montre que cette tendance perdurera et touchera bientôt le secondaire. Les décisions de l'éducation nationale concernant les suppressions de postes seront annoncées fin mars et confirmées au mois de juin.

QUESTIONS DIVERSES :

- Impôts : la mairie serait sollicitée par les services des impôts afin de constater que plusieurs habitations sont bien classées en catégorie 7 (biens sans eau courante, ni sanitaire...). Le fait que ce constat soit de la responsabilité du Maire semble inapproprié.
- Eclairage public : Enedis et le SDEEG se sont rapprochés pour convenir de la mise en place d'équipements qui permettraient de relever la consommation de l'éclairage public des communes et ce afin de payer au réel et non plus au forfait. Le coût de ces installations serait à la charge des communes.
- Stations-e : cette société a proposé l'installation d'une borne de recharge compatible avec tous types de véhicules électriques sur la place de l'église. Il n'y aurait aucun coût pour la commune, des casiers utilisés comme point relais seraient également placés à côté de celle-ci.
- Assurance : le cabinet d'expertise en charge de la gestion du sinistre sécheresse a rendu son rapport et a sollicité le passage d'entreprises spécialisées afin d'étudier la solution la plus adaptée à la mise en œuvre des travaux de stabilisation pour la salle des fêtes, l'école et le logement communal.
- Commissions communales : afin de préparer le budget, les dates des commissions bâtiments, impôts et finances sont programmées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.



EMARGEMENTS

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE
1	BARBOT Fabienne	Maire	
2	POMMERAIS Isabelle	Secrétaire	

Liste des membres présents :

Mme Fabienne BARBOT,
M. Sébastien RIOT,
M. Samuel MOKTAR,
Mme Chantal COURREGELONGUE,
M. Tommy DUPREY,
Mme Karen FAIMALI-MEGER,
M. Michel GARBAYE,
M. Stéphane GAUDON
Mme Isabelle POMMERAIS.

